

DOSSIER DE PARTICIPATION

Fiche d'inscription

A retourner avec le dossier de participation

Association : Association de Développement du Commerce de Lyon 7e

Adresse : Palais de la Mutualité – 1 place Antonin Jutard

Code Postal : 69003

Ville : Lyon

Tél. : 04 72 73 11 76

Fax : 09 50 03 28 54

E-mail : prot.adc7@free.fr

Civilité, prénom et nom du Président : M. Georges SOREL et M. Jean-Yves LOMBARDI (co-présidents)

Date de création de l'association : juillet 2006

Date d'entrée en fonction de l'actuel Président : juillet 2006

Nombre d'adhérents (personnes physiques et/ou morales) : 134

Statut (loi 1901 ou à but non lucratif) : loi 1901

Vous êtes : ~~Une association soutenue par une CCI ou une Mairie~~
 ~~Une association autonome~~
 Une union commerciale

Notre Association a signé une convention de partenariat avec la Ville de Lyon, portant sur le co-financement d'un poste.

Retour du dossier :

Editalis – Trophées Commerce Mag' 2008
13 rue Louis Pasteur – 92513 Boulogne-Billancourt Cedex

Documents & renseignements

La description devra respecter la trame ci-dessous et ne pas dépasser 4 pages

Présentation de l'opération

Le 1er novembre 2007, l'Association de Développement du Commerce de Lyon 7e arrondissement a mis en place un **Plan de Déplacements Inter-Entreprise (PDIE)** à destination des commerçants, des artisans, des professions libérales et des PME de moins de 20 salariés du 7e arrondissement de Lyon.

Il s'agit de la première expérience au niveau national d'un Plan de Déplacements Inter-Entreprises portant sur un territoire aussi vaste que le 7e arrondissement de Lyon (70.000 habitant).

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une convention signée avec le SYTRAL et KEOLIS Lyon (TCL).

En proposant notre PDIE à une cible relativement large, notre objectif est d'agir en faveur de l'attractivité des commerces de l'arrondissement. Leur clientèle bénéficie directement des conséquences du PDIE, comme par exemple les places de parking libérées, auparavant occupées par d'autres professionnels du secteur. Il y a actuellement une saturation des places de parking, qui limite l'accès aux commerces et ampute les commerces d'une partie de leur chiffre d'affaire.

En proposant une solution à cette saturation, le Plan de Déplacements Inter-Entreprise PDIE de Lyon 7^e a un impact direct sur le commerce de proximité.

Ce PDIE s'inscrit dans une démarche globale d'analyse et d'optimisation des déplacements des entreprises qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (les transports en France représentent 35% des émissions de CO2 et les déplacements professionnels comptent pour la moitié).

Le PDIE du 7e arrondissement s'inscrit dans le Plan de Déplacements Urbain (PDU) de l'agglomération lyonnaise. Il permet aux entreprises de participer au rééquilibrage des déplacements dans l'agglomération. Ses impacts sont à la fois économiques et sociaux, environnementaux et durables.

Les conditions de déplacements pour les salariés sont améliorées (optimisation des temps de trajet, réduction du stress et du risque routier...).

En pratique, cette mesure permet aux salariés de notre arrondissement de bénéficier d'un abonnement de transport en commun à un tarif préférentiel (50% du coût réel) et de la possibilité d'utiliser les Velo'v.

Il s'agit également de promouvoir l'usage des modes de déplacements alternatifs dans les entreprises : l'autopartage, le covoiturage, l'utilisation de Velo'v, les transports ferroviaires...

A compter du 1er octobre 2008, ce PDIE sera ouvert à toutes les entreprises du 7ème arrondissement, quelle que soit leur taille. Ainsi ce sont potentiellement 5 538 entreprises et 39 420 salariés qui sont concernés (source : SIRENE, 2006).

Les principaux objectifs du Plan de Déplacements Inter-Entreprises du 7e arrondissement de Lyon sont les suivants :

- Mise en place d'une organisation rationnelle, des déplacements des salariés des entreprises en réduisant les dépenses de transport.
- Amélioration de l'accessibilité de l'arrondissement pour les usagers des entreprises et pour avoir une meilleure efficacité économique.
- Globalisation de la démarche pour réduire significativement les émissions de CO2 des véhicules et de limiter la pollution sonore.
- Fidélisation des salariés à l'usage des transports en commun.
- Promotion des modes de transports alternatifs comme l'autopartage, le co-voiturage, le vélo, la marche à pied ou les véhicules électriques.
- Diminution du stress des salariés et des accidents de trajets.

Description de l'opération

1. Raisons du choix de cette opération

Les difficultés de déplacements des salariés des commerces, mises à jour lors de nombreuses visites de commerces, ont constitué le déclencheur qui a conduit notre association à s'inscrire dans une démarche « PDIE ». Nous souhaitons agir en faveur de l'attractivité des commerces de l'arrondissement.

Le Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) de Lyon 7e est un projet permettant d'améliorer la performance du commerce et l'attractivité économique du territoire. La réduction de 50% sur le coût des transports en commun est attractive à la fois pour les salariés (hausse du pouvoir d'achat), pour les enseignes du 7e arrondissement et pour les porteurs de projets désireux de s'implanter (fidélisation des employés, places de parking libérées...).

Il est à noter que les petites structures de moins de 9 salariés n'avaient pas la possibilité de mettre en place un Plan de Déplacements Entreprises (PDE), conformément aux textes du Syndicat des Transports en commun de l'Agglomération Lyonnaise. L'Association de Développement du Commerce de Lyon 7e arrondissement s'est donc positionnée comme la « holding » de ces structures de petites tailles afin de leur permettre d'avoir collectivement accès à ce dispositif et de pouvoir, elles aussi, s'inscrire dans une démarche de développement durable. Les entreprises dépassant de peu le seuil de 9 salariés et n'ayant pas la capacité technique et ou financière de conduire les diagnostics préalables nécessaires à la mise en place de cette démarche ont également été agrégées à la démarche.

2. Principe / Déroulement

Les Plans de Déplacements Entreprises sont, à l'origine, des dispositifs publics. Dans le cas de figure du dispositif mis en place par l'Association de Développement du 7e arrondissement, les acteurs privés se sont appropriés ce PDIE.

Concrètement, ce projet se base sur des partenariats publics et privés et sur une gouvernance de l'ensemble des acteurs du territoire : CERTU, ADEME, Région, SYTRAL, TCL, Mairie du 7e arrondissement, commerçants, artisans, professions libérales, entreprises. Le champ d'application de départ sera étendu à partir du 1er octobre 2008 pour toucher les entreprises de plus grande taille.

La démarche de notre association s'inscrit dans le cadre de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) de 2000 qui a développé le concept des Plans de Déplacements Entreprises ou d'Administrations (PDA) qui abordent de manière globale la question de tous les déplacements liés à une structure.

3. Quels instruments de communication ont été utilisés

L'Association de Développement du Commerce de Lyon 7e arrondissement assure dans le cadre du PDIE la promotion des modes de transports alternatifs (auto-partage, co-voiturage, vélo, voiture électrique).

C'est ainsi qu'au travers du magazine qu'elle édite, chaque trimestre à 40 000 exemplaires, la population est sensibilisé à l'usage des transports en commun et des modes de transports alternatifs.

En décembre 2007, une information à été faite sur l'autopartage et sur l'association Autolib qui propose des véhicules, utilisables à l'heure, dans les parkings de Lyon pour les commerces et entreprises, pour leurs salariés et pour les habitants.

En mars 2008, une information a été réalisée sur le vélo et le dispositif Velo'v présent sur Lyon. Le 7e arrondissement compte actuellement 64 stations de Velo'v qui maillent l'arrondissement et qui sont des compléments naturels du réseau de transports en commun.

Nous possédons également un site Internet (www.lyoncommerce.org) qui permet aux habitants, aux commerces, aux entreprises et à leurs salariés de trouver des informations sur notre PDIE : par exemple la localisation des stations de vélo de l'agglomération, le dispositif d'autopartage, nos projets, ...

Enfin, à l'occasion de chaque contact avec une entreprise nous présentons les solutions qui permettent de se déplacer autrement qu'en voiture.

4. Coût de l'opération et financement

Le coût global de cette action, pour la période (sept. 2007 - Août 2008) est de 63.000 euros. Ce coût se répartit entre plusieurs partenaires financiers : Ville de Lyon : 3.000 euros, Grand Lyon : 10.000 euros, Commerces et Entreprises : 50.000 euros.

Les commerces / entreprises assurent, pour chaque salarié, et sur 11 mois (mois d'août offert) le financement mensuel de 18,60 euros par salarié.

Le Syndicat des Transports en commun de l'Agglomération Lyonnaise finance pour sa part 3,90 euros par mois et par salarié.

Le solde, soit 22,50 euros, est payé par le salarié.

Pour information le coût mensuel d'un abonnement de transport en commun City Pass est de 45€.

Chaque entreprise règle chaque mois à notre association la somme correspondant au nombre de salariés qui participent au PDIE du 7e arrondissement. Chaque trimestre, notre association règle au gestionnaire des transports en commun, KEOLIS Lyon, la somme correspondant à l'ensemble des salariés inscrits dans le dispositif au cours du trimestre échu.

Concernant le retour sur investissement de ce dispositif pour le territoire, d'ores et déjà, des articles de presse ou des reportages de télévision ont donné une image positive des activités économiques du territoire. La population, pour sa part, est très sensible à cette démarche.

Pour pouvoir mener à bien la démarche PDIE Lyon 7e arrondissement, l'Association de Développement du Commerce de Lyon 7e arrondissement a dû redéployer des budgets pour assurer le financement du poste d'une personne chargée du pilotage du dispositif.

En complément une partie du temps de travail du responsable de l'association a été mobilisé.

5. Résultats obtenus

Au 1er Septembre 2008, 20 commerces et entreprises ont intégré notre PDIE et le nombre total de salariés ayant bénéficié du dispositif s'élève à 101. Ce qui correspond aux objectifs définis.

6. Reconstitution de l'opération sur une période future

L'implication du secteur privé permet d'inscrire ce projet dans le temps et d'envisager une évolution pérenne.

L'objectif du Plan de Déplacements Inter-Entreprises du 7^e arrondissement est effectivement de s'inscrire durablement dans le temps et de toucher ainsi un maximum de salariés. A ce titre, tous les 6 mois, dans le cadre du partenariat, une première évaluation est réalisée sur la base de résultats concrets. Il est également envisagé de mandater une structure extérieure pour analyser au bout de deux ans les résultats obtenus. A l'avenir, notre expérience pourra également servir de référence et profiter à d'autres structures désireuses de mettre en place un Plan de Déplacements Inter-Entreprises s'inspirant du notre.

7. Expression libre

Lors de nos rencontres avec les entreprises et commerces ayant intégré notre Plan de Déplacements Inter-Entreprises, les salariés nous font souvent part de leur satisfaction de pouvoir bénéficier d'un avantage au même titre que les autres structures.

Rappelons que les Plans de Déplacements sont à l'origine destinés aux grandes entreprises et aux administrations. Notre implantation d'un PDIE « de zone » a permis, par le regroupement et la mutualisation de moyens, à l'ensemble des salariés du 7^e arrondissement d'avoir accès aux mêmes outils que les grandes entreprises.

En complément de notre dossier, veuillez trouver en annexe :

- Annexe 1 : Statuts de l'Association de Développement du Commerce de Lyon 7
- Annexe 2 : Récépissé de déclaration en Préfecture de l'Association de Développement du Commerce de Lyon 7
- Annexe 3 : Le Bilan du Plan de Déplacement Entreprise Lyon 7, après 6 mois de mise en service (Avril 2008)
- Les articles de presse consacrés au PDIE de Lyon 7 :
 - o 20 minutes (octobre 2007)
 - o Agir et entreprendre (juillet 2008)
 - o Environnement Magazine (novembre 2007)
 - o Gazette Communes (mai 2008)
 - o Le Tout Lyon (décembre 2007)
 - o Lyon Citoyen (novembre 2007)
 - o Le Magazine du Commerce de Lyon 7 (décembre 2007, Mars 08, Mai 08)
 - o Métro (Octobre 2007, Avril 2008)
 - o Le Progrès de Lyon (12 et 13 Octobre 2007, 1^{er} Avril 2008)
 - o Sphere Alter Echo (Octobre 2007)